



Nord-Pas de Calais

Naissance et fonctionnement général du dispositif

La Région a fait un appel à candidatures en 2008, appel auquel 32 établissements sur 200 lycées publics ont répondu. Ces établissements ont ensuite été aidés à élaborer une convention d'engagements et à définir des objectifs pour l'établissement, le tout sur quatre ans dans le cadre des « Agenda 21 lycées ». 10 établissements se sont engagés fin janvier 2012 via un plan d'action annuel. Depuis cette date, deux établissements ont souhaité arrêter la démarche, tandis que deux nouveaux l'ont rejointe et deux ou trois autres sont attendus prochainement. C'est une démarche spontanée : ce sont les établissements qui prennent contact avec la Région pour se faire aider.

Ils sont ensuite évalués au bout de trois ans, grâce à un bilan tant quantitatif que qualitatif et à partir d'indicateurs généralement choisis par l'établissement dès la conception du plan d'action.

La démarche est rarement intégrée au projet d'établissement – seulement un ou deux l'ont mis en place de cette manière. Le projet existe de manière indépendante.

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an environ, bien qu'il n'y ait pas de calendrier fixe. La Région y participe uniquement lorsqu'elle est directement sollicitée.

Modalités d'accompagnement

L'aide offerte par la Région en termes d'éducation au développement durable se fait donc principalement par une aide au diagnostic mais aussi par une potentielle aide financière, dont le montant est fixé après étude du plan d'action.

Le principal frein remarqué est la mutation du personnel ; c'est pourquoi la durée de trois ou quatre ans sur laquelle les établissements sont amenés à s'engager rend la démarche parfois trop lourde. La Région prévoit donc de mettre en place un autre type de contrat – 18 mois sont envisagés.

Outils et formations proposées

Une formation est proposée par la Direction des ressources humaines pour le personnel technicien et ouvrier de service (TOS) depuis un an.

Mise en réseau et communication

Il n'y a pas de dispositif particulier de mise en réseau entre les établissements.

Contact : Gisèle Aguetaz, Chargée de mission EDD

gisele.aguetaz@nordpasdecals.fr

Partenaires principaux



Chaque établissement est libre de choisir des associations partenaires ; là encore, les lycées sont autonomes.